Plan d’accessibilité 2026-2029

Publié en novembre 2025

PROVINCIAL ARCHIVES OF SASKATCHEWAN

Table des matières

Introduction 2

Définitions de la loi sur l'accessibilité de la Saskatchewan 2

Types d'obstacles 3

Objectifs et mesures (2026-2029) 4

1) Obstacles comportementaux 5

2) Accessibilité physique 5

3) Programmes et services en personne 6

4) Services en ligne et à distance 6

5) Directives du gouvernement de la Saskatchewan en matière d'accessibilité 7

Prochaines étapes pour les Archives provinciales de la Saskatchewan 8

Communiquez avec nous 8

Ce rapport est disponible dans d'autres formats.
Pour demander un format différent, communiquez avec :

Archives provinciales de la Saskatchewan
306-787-4068 ou sans frais 1-833-382-4068
accessibility@archives.gov.sk.ca

Introduction

Les Archives provinciales de la Saskatchewan (les Archives) s'engagent à éliminer les obstacles auxquels font face les personnes qui bénéficient de nos services. Pour améliorer l'accessibilité, le gouvernement de la Saskatchewan a adopté la loi sur l'accessibilité de la Saskatchewan intitulée *The Accessible Saskatchewan Act*. En vertu de cette loi, les Archives doivent élaborer un plan pour supprimer les obstacles à l'accessibilité.

Aux fins de conception du plan exigé, les Archives ont formé un groupe de travail. En outre, un sondage a permis de recueillir des commentaires sur les obstacles à l'accessibilité, et les résultats ont été utilisés pour déterminer les mesures de notre plan d'accessibilité.

Remarque : Le bâtiment des Archives est géré par le ministère de SaskBuilds et de l'Approvisionnement. L'accessibilité du 2440, rue Broad fait partie de l'objectif 2 : Rendre les bâtiments gouvernementaux plus accessibles du plan d'accessibilité 2024-2027 du gouvernement de la Saskatchewan (Government of Saskatchewan Accessibility Plan 2024-2027).

Définitions de la loi sur l'accessibilité de la Saskatchewan

Qu'est-ce que l'accessibilité?

- L'accessibilité signifie que toutes les personnes peuvent participer à la vie communautaire grâce au travail, aux loisirs et à d'autres activités quotidiennes.
- L'accessibilité consiste à éliminer les obstacles afin que les personnes puissent se sentir incluses et indépendantes.
- L'accessibilité est importante pour tout le monde, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

On entend par « handicap » toute déficience dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société, à savoir :

a) une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle;
b) une limitation fonctionnelle de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non.

On entend par « obstacle » tout élément qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes en situation de handicap.

Types d'obstacles

Obstacles physiques

Les obstacles physiques rendent l'accès aux bâtiments ou à d'autres espaces difficiles.

Par exemple :

- L'événement est organisé dans un lieu accessible que par des escaliers.
- Les parcs de stationnement sont sans bateaux de trottoir.
- Les toilettes n'ont pas de cabines accessibles.

Obstacles à l'information et à la communication

Des obstacles à l'information et à la communication peuvent exister lorsque l'information n'est pas fournie de manière à ce que tout le monde puisse y avoir accès ou l'utiliser.

Par exemple :

- De petits caractères difficiles à lire sont utilisés.
- Les sites Web ne fonctionnent pas avec les lecteurs d'écran.
- Les vidéos sont sans sous-titrage codé.

Obstacles technologiques
On parle d'obstacles technologiques lorsque la technologie est conçue d'une manière qui n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap.

Par exemple :

- Les appareils comme les claviers sont difficiles à manipuler en raison d'une mobilité réduite.
- Les interfaces ne sont pas conviviales.
- L'absence de service Internet fiable pour accéder à l'information.

Obstacles comportementaux
Des obstacles comportementaux surviennent parfois lorsque les gens pensent ou agissent sur la base de préjugés.

Par exemple :

- Les personnes en situation de handicap ne sont pas incluses dans des décisions qui les concernent.
- L'adoption d'hypothèses quant à la capacité d'une personne à communiquer ou à accomplir des tâches.
- L'évitement d'une personne en situation de handicap.

Objectifs et mesures (2026-2029)

Le plan d'accessibilité décrit les mesures sur lesquelles les Archives se concentreront au cours des trois prochaines années. Ces mesures réduiront les obstacles auxquels les personnes sont actuellement confrontées. Un comité sur l'accessibilité travaillera ensemble pour mener à bien les mesures définies dans le plan.

Les progrès se poursuivront au fur et à mesure que nous recevrons des conseils pour nous aider à planifier les prochaines étapes.

1) Obstacles comportementaux

Les Archives s'efforcent d'atténuer les obstacles comportementaux en :

- améliorant les connaissances du personnel.
- favorisant une main-d'œuvre inclusive.

Réalisations à ce jour

- Le personnel a participé à une formation dispensée par la Fondation Rick Hansen.
- Toutes les directives de la Commission de la fonction publique sont suivies.
- Un soutien est offert au personnel des Archives par l'intermédiaire du Programme d'aide aux employés.

Mesures pour 2026-2029

- Promotion de la formation sur l'accessibilité pour le personnel.
- Examen de la formation du gouvernement de la Saskatchewan une fois disponible afin de déterminer si elle devrait être obligatoire.

2) Accessibilité physique

Les Archives reconnaissent qu'il est important de supprimer les obstacles physiques à l'accessibilité.

Le bâtiment des Archives est géré par le ministère de SaskBuilds et de l'Approvisionnement. L'accessibilité du 2440, rue Broad fait partie de l'objectif 2 : Rendre les bâtiments gouvernementaux plus accessibles du plan d'accessibilité 2024-2027 du gouvernement de la Saskatchewan (Government of Saskatchewan Accessibility Plan 2024-2027).

Réalisations à ce jour

- Planification de travaux d'accessibilité dans notre bâtiment par le ministère de SaskBuilds et de l'Approvisionnement.

Mesures pour 2026-2029

- Collaboration avec le ministère de SaskBuilds et de l'Approvisionnement pour tous les travaux de construction liée à l'accessibilité.
- Examen de nos espaces afin d'éliminer tout obstacle physique à l'accessibilité.

3) Programmes et services en personne

Les Archives travaillent à supprimer les obstacles à l'accessibilité des programmes et services en personne.

Réalisations à ce jour

- Accès gratuit à un réseau Wi-Fi public.
- Mise en place d'un système de loupe électronique dans la salle de lecture.
- Facilitation de l'accès des clients lorsque possible.

Mesures pour 2026-2029

- Examen de l'accessibilité de tous les futurs documents imprimés et des documents existants au fur et à mesure de leur mise à jour.
- Révision des normes du gouvernement de la Saskatchewan pour les utiliser dans le cadre des programmes.
- Considération de l'accessibilité pour tous les programmes en personne.
- Élimination des obstacles à l'accessibilité dans la salle de lecture.

4) Services en ligne et à distance

Il est important de s'assurer que le contenu numérique est clair et accessible sur les appareils que les gens utilisent.

Réalisations à ce jour

- Mise à jour du site Web des Archives en juin 2023; le site Web s'affiche désormais clairement sur plusieurs appareils.

Mesures pour 2026-2029

- Examen de la politique du gouvernement de la Saskatchewan en matière de services publics numériques (Digital Public Services Policy).
- Évaluation du langage simple et du niveau de lecture du nouveau contenu.
- Étude de la possibilité de rédiger un guide pour les cas où il n'est pas possible d'utiliser un langage simple.
- Vérification de tous les changements de service à venir pour assurer l'accessibilité.
- Étude de la possibilité de rendre le contenu en ligne plus accessible, notamment en faisant appel au sous-titrage codé et au texte de remplacement.

5) Directives du gouvernement de la Saskatchewan en matière d'accessibilité

Les Archives prévoient de suivre les directives du gouvernement de la Saskatchewan énoncées dans son plan d'accessibilité.

Mesures pour 2026-2029

- Emploi du guide sur l'organisation d'événements accessibles (Guide for Hosting Accessible Events) créé par le gouvernement de la Saskatchewan.
- Suivi des directives du gouvernement de la Saskatchewan.

Prochaines étapes pour les Archives provinciales de la Saskatchewan

Les Archives s'efforceront d'améliorer l'accessibilité et réexamineront leur plan tous les trois ans.

Nous mettrons en place un comité sur l'accessibilité pour mener les travaux associés aux mesures à adopter.

Le présent plan vise à améliorer l'accessibilité de nos services et à supprimer les obstacles.

Au fur et à mesure que nous avançons, nous souhaitons continuer à entendre les commentaires de notre communauté sur les obstacles qui ont une incidence sur leur vie.

Communiquez avec nous

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour nous faire part de vos réactions, de vos questions ou de vos commentaires, ou pour obtenir ce document dans un autre format.

Archives provinciales de la Saskatchewan
2440, rue Broad
Regina (Saskatchewan) S4P 0A5

Téléphone : 306-787-4068
Numéro sans frais : 1-833-382-4068
Courriel : accessibility@archives.gov.sk.ca